

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Main tendue : Charles M'ba se met à la disposition d'Ali Bongo Ondimba

C'EST ce qui ressort de l'audience que lui a accordée, hier, le numéro un gabonais.

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

LE chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, s'est entretenu hier, au palais de la présidence de la République, avec l'opposant, Charles M'ba. Ce tête-à-tête entre les deux personnalités intervient au lendemain du retour de l'ancien ministre délégué aux Finances d'Omar Bongo Ondimba à Libreville.

Depuis 2016, en effet, après avoir démissionné du Parti démocratique gabonais (PDG) et rejoint les rangs de l'Union nationale (UN), celui-ci vivait dans l'Hexagone où il ne manquait pas de tirer à boulets rouges sur le pouvoir de Libreville. En tout état de cause, tout laisse à penser que l'ancien sénateur du PDG a définitivement tourné la page de ses années d'opposant et s'apprête, comme bon nombre d'autres personnalités avant lui, à effectuer son retour au sein de son ancienne famille politique.

Dans tous les cas, à un peu plus d'un an des élections présidentielle, législatives et locales, c'est un nouveau tour de force réussi par Ali Bongo Ondimba. Lequel n'a de cesse, depuis son accession à la magistrature suprême en 2009, de tendre la main à ses plus farouches pourfendeurs en les associant, autant que faire se peut, à la gestion du pays. Une posture de rassembleur matérialisée notamment, au lendemain de sa réélection en 2016, par l'organisation du Dialogue politique d'Angondjé. Des assises au terme desquelles les représentants de la majorité et de l'opposition avaient adopté un ensemble de recommandations et de propositions allant dans le sens du renforcement de l'État de droit, de la démocratie, de la relance de l'économie nationale et du rayonnement de notre pays.



Phase de l'échange entre le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, et l'opposant Charles M'ba.

Quoi qu'il en soit, Charles M'ba s'est dit très honoré d'avoir été reçu par Ali Bongo Ondimba tout en laissant entendre avoir

répondu "à la main tendue par le numéro un gabonais, en étant conscient et convaincu de la détermination du chef de

l'État à développer notre pays, à améliorer les conditions de vie des populations". Il a, en outre, indiqué se "tenir à la disposition

du président de la République afin de participer activement à la réalisation de son projet de société".

Assemblée nationale : le gouvernement sous le feu des questions des députés

J.K.M
Libreville/Gabon

À quarante-huit heures de la clôture de la session parlementaire, la séance plénière d'hier au palais Léon-Mba, dirigée par le président de l'Assemblée nationale, Faustin Boukoubi, a été marquée par des questions orales au gouvernement. Prévu par les dispositions de l'article 61 de la Constitution, cet exercice démocratique et républicain permet aux élus du peuple d'exercer leur mission de contrôle de l'action gouvernementale. De fait, c'est l'élu du Rassemblement héritage et modernité (RHM), David Labaye, et sa collègue du Parti démocratique gabonais (PDG) au 2e siège de la Basse-Banio, Angélique Ngoma, qui, du haut de la tribune, ont interpellé respectivement, le ministre d'État chargé de l'Intérieur, Lambert

Noël Matha, et le ministre de l'Enseignement supérieur, Patrick Daouda Mouguiama, de l'Éducation nationale, Camélia Ntoutoume-Leclercq, et du Budget, Édith Ekiri Mounombi-Oyouomi, sur, entre autres, la problématique de la gestion du Fonds de développement local (FDL) et les critères d'attribution et de gestion des bourses au Gabon, soutendus par la dette de l'État à l'égard des établissements privés confessionnels et laïcs, l'exclusion des parlementaires du conseil d'administration de l'Agence nationale des bourses du Gabon (ANBG). S'agissant du FDL, Lambert Noël Matha a notamment indiqué que celui-ci, alimenté par une contribution financière des titulaires des concessions forestières, est un outil de gouvernance géré par les populations rurales riveraines. De même, par la suite, Patrick



Photo: Christian MOMBEO

Daouda Mouguiama, Camélia Ntoutoume-Leclercq et Édith Ekiri Mounombi-Oyouomi ont mis en exergue la volonté du gouvernement de rationaliser la gestion et l'attribution des allocations d'études en tenant compte des critères d'âge et de mérite. Tout en indiquant que la dette de l'État, à ce jour, à l'égard des établissements privés confessionnels et laïcs, ne s'élève plus qu'à 5, 2 milliards

de nos francs. Entendu que 16, 5 milliards ont été épongés. À noter qu'à l'issue des questions orales, les députés ont adopté cinq textes. Notamment le projet de loi portant ratification de l'ordonnance 011/PR/2021 du 6 septembre 2021 fixant les attributions, l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature.